

SIGMA 21	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'enregistrement
----------	--	--------------------------

PJ 10

Evaluation des incidences NATURA 2000

Ci-dessous figure une analyse d'incidence du projet sur les zones naturelles, dont les zones Natura 2000 les plus proches.

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- Les zonages réglementaires : zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur, dans lesquels l'implantation d'un projet peut être interdite ou contrainte. Ce sont les sites classés ou inscrits, les arrêtés de protection de biotope, les réserves naturelles, les sites du réseau Natural 2000 (Sites d'Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale) ...
- Les zonages d'inventaires : zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national et certains zonages internationaux comme les Zones Importantes pour la Conservation pour les Oiseaux (ZICO) à l'échelle européenne.

1. PRESENTATION DES ZONES NATURA 2000

Aucune zone Natura 2000 n'est présente dans un rayon de 8 km autour du projet (voir carte ci-dessous).

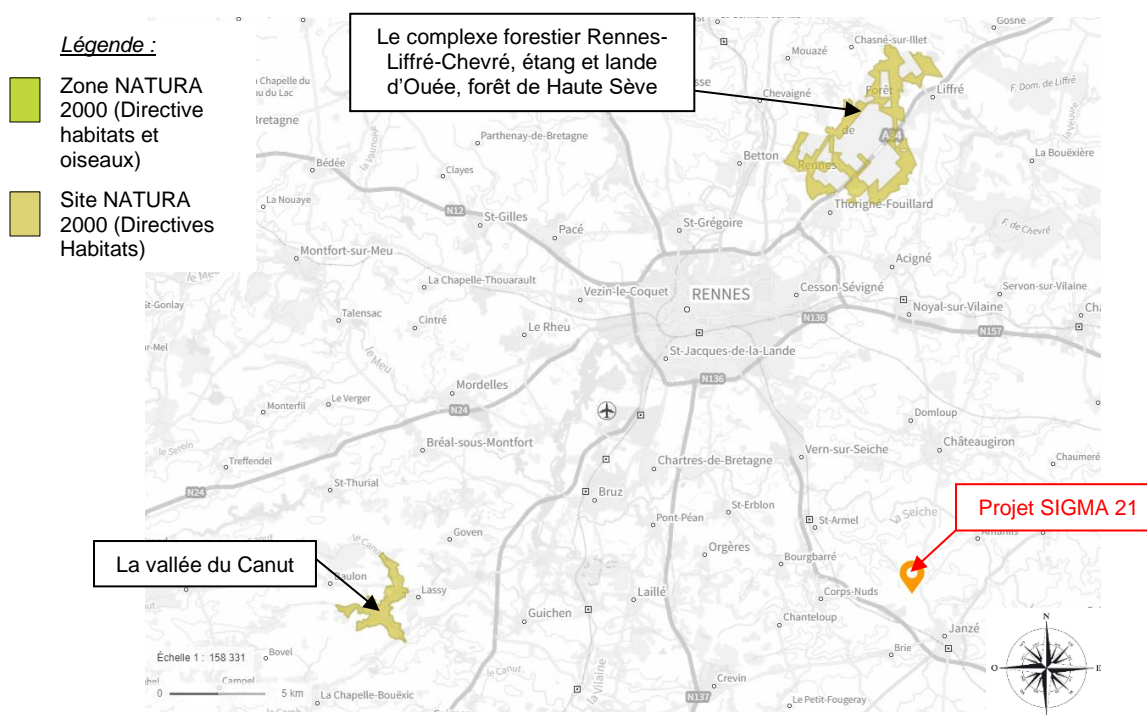


Figure 1 : Localisation du projet par rapport aux zones NATURA 2000 (Source : Géoportail)

Les zones Natura 2000 les plus proches du site étudié sont les suivantes :

SIGMA 21	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'enregistrement
----------	--	--------------------------

Directive Oiseaux

La vallée du Canut - FR5312012, à 26 km au Nord-Ouest.

Directive Habitats

La vallée du Canut - FR5312012, à 26 km au Nord-Ouest.

Le complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, étang et lande d'Ouée, forêt de Haute Sève – FR5300025, à 20 km au Nord.

Le site d'implantation du projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.

2. PRESENTATION DES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

L'inventaire distingue deux types de zones :

- ZNIEFF de type I, d'une superficie limitée, elles sont caractérisées par la présence d'espèces animales ou végétales rares,
- ZNIEFF de type II qui définissent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent une potentialité biologique importante.

Les ZNIEFF les plus proches du site étudié sont les suivantes :

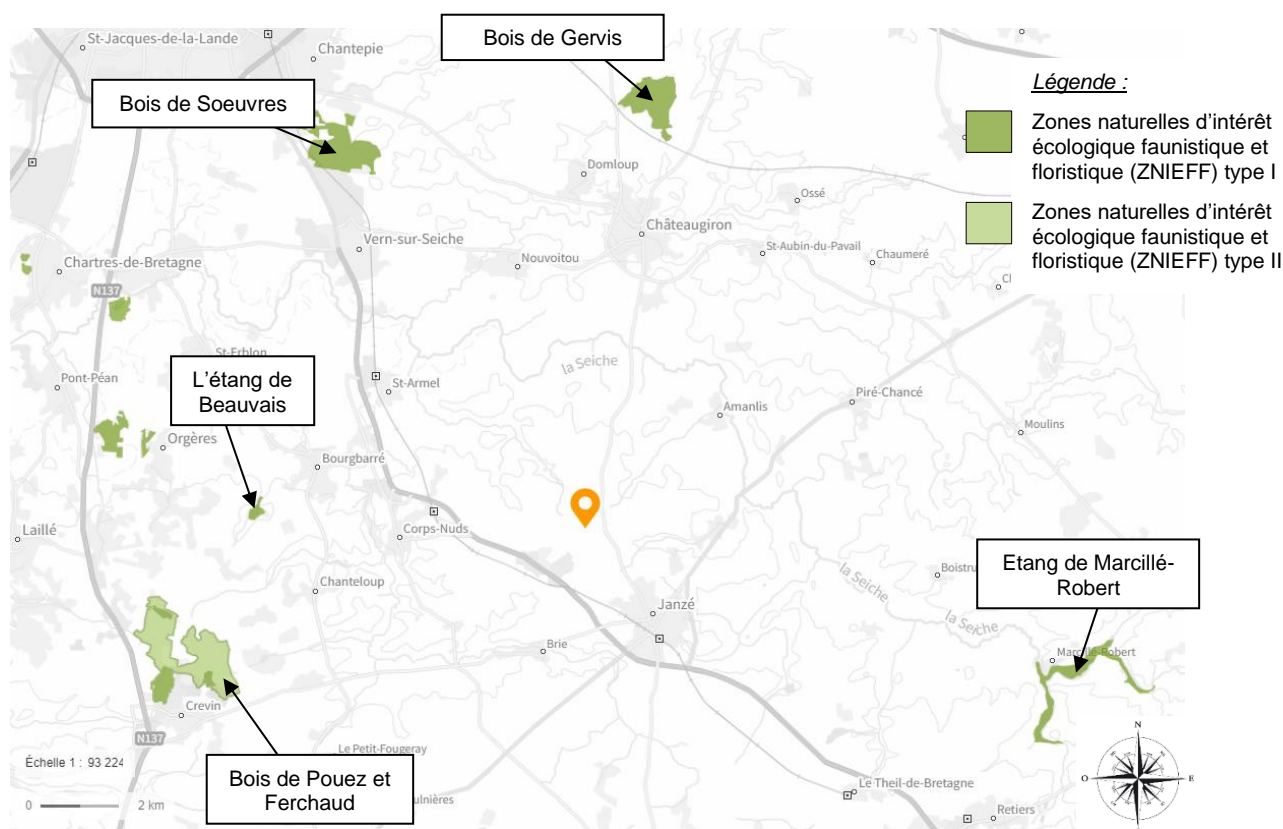


Figure 2 : Localisation du projet par rapport aux zones ZNIEFF I et II (Source : Géoportail)

ZNIEFF de Type I

L'étang de Beauvais – 530009902, à 8 km à l'Ouest.

Bois de Gervis - à 10 km au Nord-Est

Bois de Soevres - à 11 km au Nord-Ouest

SIGMA 21	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'enregistrement
----------	--	--------------------------

Etang de Marcillé-Robert - à 12 km au Sud-Est

ZNIEFF de Type II

Bois de Pouez et Ferchaud - à 9 km au Sud-Ouest

3. IMPACTS DU PROJET

- Zone d'implantation :

Pour mémoire, le site d'implantation du projet est situé à plus de 20 km de la zone Natura 2000 la plus proche et le projet n'émettra aucun rejet vers une zone Natura 2000.

Le projet s'implante dans une zone d'urbanisation future 1AUAT à vocation principalement économique et dans une zone archéologique préventive. Elle est bordée par une haie et le ruisseau de la Bitaudais côté Ouest.

Le projet n'aura pas d'impact direct sur les habitats et espèces des zones Natura 2000.

- Travaux :

Les travaux de réalisation du projet n'auront pas d'impacts directs sur les habitats, la faune et la flore au vu des distances d'éloignement des zones NATURA 2000.

- Rejets aqueux

Les eaux de ruissellement sur les surfaces de stationnement VL, non imperméables, s'infiltreront dans les sols.

Les eaux de ruissellement sur les voiries du parking VL et les toitures seront rejetées directement dans le bassin communal.

Les eaux des voiries PL seront rejetées dans le bassin de rétention du site équipé d'un déboureur-déshuileur en aval avant rejet dans le bassin communal.

Le bassin communal rejette dans la Seiche via le ruisseau de la Bitaudais. Il n'y a pas de zone NATURA 2000 en aval.

- Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques du site seront limités au trafic des véhicules et aux gaz de combustion des groupes motopompes du sprinkler et du surpresseur, dont le fonctionnement sera très limité. Le site étant suffisamment éloigné des zones NATURA 2000, nous considérons que ces rejets auront un impact négligeable sur les zones NATURA 2000.

- Bruit

Le bruit généré par la plateforme en projet sera essentiellement dû à la circulation des poids lourds. Il sera conforme aux dispositions réglementaires.

- Habitats

La réalisation de la plateforme logistique ne conduira pas à détruire des habitats ou des espèces des zones Natura 2000.

L'activité du site n'aura pas d'impacts sur les habitats et espèces des zones NATURA 2000.

4. CONCLUSION

Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les zones Natura 2000 identifiées.